

Conseil Municipal du 03/10/2014

Convocation du : 29/09/2014

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation modification du POS : levée de l'opération réservée n°1
2. Vente de terrains près des Services Techniques
3. Vente de terrains route de Pors Hir
~~Régularisation de terrain rue du 19 mars~~ reportée à la séance du 07/11/2014
4. Création d'un budget "mouillages groupés"
5. Création d'un groupe de travail pour les mouillages groupés
6. Tarifs repas des anciens
7. Rapport d'activités 2013 du SPANC
8. Rapport 2013 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
9. Rapport d'activités 2013 du Syndicat d'Eau
10. Avenant à la convention de télétransmission
 - Questions diverses
11. Remboursement frais élus
12. Travaux SDE : stade
 - Informations :
 - o Arrêté préfectoral "Commune Touristique"
 - o Information contrat aidé
 - o Réception de travaux rue du 19 mars
 - o Cérémonie du 11/11

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Nathalie URVOAS	X		
Gérard COUILLABIN	X		
Roland PATEZOUR	X		
Joël JULOU	X		
Gérard PONGERARD	X		
Marie-Françoise ALLAIN	X		
Jean NEUKUM		à Gilbert RANNOU	
Véronique LE CALVEZ		à Roland PATEZOUR	
Cécile HERVE	X		
Hélène RICHARD			X
Philippe DERRIEN	X		
Roger KERAMBRUN	X		
Marie Thérèse PRIGENT	X		

Secrétaire de séance : Marie-Françoise ALLAIN

Le PV de la séance du 29/08/2014 est approuvé à l'unanimité.

1- APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS : RETRAIT DE L'OPERATION RESERVEE N°1

Madame Le Maire rappelle la Délibération du 09/05/2014 par laquelle le Conseil Municipal prescrivait la modification simplifiée du POS pour le retrait de l'opération réservée n° 1.

La procédure s'étant règlementairement déroulée,

Madame Le Maire présente un bilan succinct de la mise à disposition du Public :

- Affichage légal en mairie de la Délibération et transmission du dossier aux personnes publiques associées, en application de l'article L 123-13-1 du code de l'urbanisme,
- Avis paru le 11/08 dans 3 journaux locaux : Ouest-France, Le Trégor et la Presse d'Armor,
- Avis sur le Site Internet Communal,
- Sur la période du 18/08 au 15/09/2014, le dossier a été mis à disposition du public en mairie, aux horaires d'ouverture, aucune observation n'a été formulée au registre.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification du POS proposée, soit le retrait de l'opération réservée n°1,

Cette Délibération sera exécutoire dès affichage en mairie et transmission au contrôle de légalité.

Vote : 13 pour et 1 abstention (Marie-Thérèse PRIGENT).

2- VENTE DES TERRAINS PRES DES SERVICES TECHNIQUES : tarif et critères

Vu en Commission des finances du 11/08/2014 et du 01/10/2014 - plan ci-joint

Information : prix d'acquisition du terrain 3.05 € le m² en 1992.

Madame Le Maire rappelle la Délibération prise le 09 mai 2014, par laquelle le Conseil Municipal votait la suppression de la réserve n°1 inscrite au POS pour la création d'une voie de contournement du Bourg,

La modification venant d'être approuvée,

La suppression de cet emplacement a été décidée pour permettre la vente de terrains communaux près des hangars techniques, dans le but de vendre du terrain constructible à un prix accessible aux ménages aux ressources moyennes afin de maintenir sur la Commune les commerces et services existants.

La Commune prendra en charge les frais de division du terrain en lots (2 450 €), ainsi que la pose du "tabouret" pour le raccordement à l'assainissement collectif.

Vu l'estimation faite par France Domaine, (10 € le m²), et conformément à l'avis de la commission des finances, Madame Le Maire propose de fixer le prix de vente HT du m² à 22,50 €, pour l'acquéreur : 26.39 € TTC, compte tenu de la TVA sur marge. Proposition de critères d'acquisition de ces lots : Résidence principale, éligibilité aux prêts aidés.

Obligation d'obtention d'un permis de construire la maison dans un délai de 2 ans après achat, sinon la Commune exercera un droit de rétrocession, c'est-à-dire le rachat au prix cédé.

	superficie	Commune (22,50 €/m ²)	Coût acquéreur (26.39 €/m ²)
Lot 1	736 m ²	16 560 €	19 449.43 €
Lot 2	737 m ²	16 582.50 €	19 423.04 €
Lot 3	850 m ²	19 125 €	22 431.50 €
	2 323 m²	52 267.50 €	

Un raccordement EDF sera fera avec le SDE, à charge communale pour un coût de 3 200 € environ pour les 3 lots.

Une extension de réseau est nécessaire.

Motifs de mise en place de critères : vendre du terrain constructible à un prix accessible aux ménages aux ressources modestes afin de maintenir sur la Commune les commerces et services existants.

Vote : 13 pour et 1 abstention (Marie-Thérèse PRIGENT).

3- VENTE DES TERRAINS ROUTE DE PORS HIR : tarif et critères

Vu en Commission des finances du 01/10/2014 - plan ci-joint

Information : prix d'acquisition du terrain 7.90 € le m² en 2004.

Madame Le Maire propose la vente de 2 lots communaux, à la sortie du bourg sur la route de Pors Hir, comme ceux près des Services Techniques, ils sont accessibles directement de la voie, il n'y a donc pas de travaux particuliers de viabilisation à réaliser.

La Commune prendra en charge les frais de division en 2 lots de l'unité foncière actuelle (1 950 €), ainsi que la pose du "tabouret" pour le raccordement à l'assainissement collectif.

Lot 1 : 640 m² - lot 2 : 580 m².

Ces terrains sont mieux situés que ceux près des Services Techniques, l'estimation par France Domaine est à 30 € le m², en accord avec la commission des finances, Madame Le Maire propose de fixer le prix de vente HT du m² à 40 €, pour l'acquéreur : 46.42 € TTC, compte tenu de la TVA sur marge.

Proposition de critères d'acquisition de ces lots : pas de critères proposés pour ces lots, mais obligation d'obtention d'un permis de construire la maison dans un délai de 2 ans après achat, sinon la Commune exercera un droit de rétrocession, c'est-à-dire le rachat au prix cédé.

	superficie	Commune (40 €/m ²)	Coût acquéreur (46.42€/m ²)
Lot 1	640 m ²	25 600 €	29 708.80 €
Lot 2	580 m ²	23 200 €	26 923.60 €
	1 220 m²	48 800 €	

EDF :

- Soit nécessité d'une extension de réseau, par le SDE, 2 400 € (environ) à charge communale
- Soit un branchement possible sans extension, à charge de l'acheteur.

Dans les 2 cas, il n'y a pas de renforcement des lignes à réaliser.

Ces ventes vont permettre de rentrer les fonds pour des acquisitions foncières en vue de mettre en place de nouveaux lotissements dans les terrains contigus, dont les propriétaires seraient intéressés pour vendre à la Commune. La Commune étant également propriétaire, dans la continuité, des parcelles hent Kéris, il sera possible d'aménager l'ensemble avec deux accès, entrée-sortie.

Philippe DERRIEN demande quel est le tarif demandé par les propriétaires entre les 2 terrains communaux, il craint, que ceux-ci montent leur prix, s'ils ont connaissance de celui voté par la Commune.

Anne-Françoise PIEDALLU lui répond que les terrains concernés sont enclavés, et donc intéressants uniquement pour la Commune, il faudra négocier, sur la base de l'estimation faite par France Domaine.

Roger KERAMBRUN s'interroge sur la possibilité de faire un lotissement sur ces terrains, après avoir cédé les parcelles en bordure de voie, il précise aussi qu'il faudrait prévoir l'extension du réseau électrique dès à présent.

Anne-Françoise PIEDALLU répond que ceci est prévu, avec le SDE, de même que pour l'assainissement, on prévoit un surdimensionnement du collecteur d'eaux usées avec les travaux de la 5^{ème} tranche.

La publicité sera faite par le Notaire, sur le Site internet de la Commune et par voie de presse; avec un rappel pour tous les lots que nous avons en vente ainsi que le pavillon rue du 19 mars.

Vote : unanimité.

4- CREATION D'UN BUDGET "MOUILLAGE GROUPES"

Madame Le Maire propose la création, au 01/01/2015, d'un Budget M4 "Mouillages Groupés".

Ce budget doit s'autofinancer par les usagers, par la redevance. Un emprunt sera nécessaire.

Vote : unanimité.

5- CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LES "MOUILLAGE GROUPES"

Le Groupe sera notamment et dans un premier temps en charge de l'élaboration du Règlement Intérieur des mouillages – ce règlement servant de base au DCE – Dossier de Consultation des Entreprises pour le marché de travaux à réaliser en mars 2015.

La commission sera composée des personnes qui se sont proposées : Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Jean NEUKUM, Marie-Françoise ALLAIN, Roger KERAMBRUN et Philippe DERRIEN (suppléant en l'absence de Roger KERAMBRUN).

6- REPAS ANNUEL DES ANCIENS : TARIFS 2014

Vu en Commission des finances du 01/10/2014

Madame Le Maire rappelle aux élus que le repas annuel sera servi le 19/10 aux Plougrescantais(es) né(e)s avant le 1er janvier 1947,

Le tarif adopté fin 2013 pour 2014 a été revalorisé :
de 13 € à 14 € pour les conjoints accompagnants
de 20 € à 22 € pour les autres convives non bénéficiaires
Madame Le Maire propose de revenir aux tarifs 2013 :

- de 13 € pour les conjoints accompagnants
- de 20 € pour les autres convives non bénéficiaires

Vote : 12 pour et 2 abstentions (Roger KERAMBRUN et Marie-Thérèse PRIGENT).

Roger KERAMBRUN précise qu'il s'abstient vu qu'il avait validé l'augmentation fin 2013.

7- RAPPORT 2013 – SPANC

Document transmis par mail

Madame Le Maire rappelle que conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le Président de la Communauté de Communes du Haut Trégor a présenté le rapport d'activité 2013 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), lors de la séance de conseil du 24/06/2014,

Le Conseil Communautaire en a pris acte, il revient également, à chaque Commune membre, d'en prendre connaissance et de l'adopter avant le 31/12/2014.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Joël JULOU considère que le document n'est pas très lisible.

Vote : 13 pour et 1 abstention (Joël JULOU).

Les travaux de la 5^{ème} tranche devraient être réalisés sur la période de décembre 2014 à février 2015, les contrôles SPANC sont en phase d'achèvement. Le Maître d'Œuvre, DCI fera sa 2^{ème} réunion publique mi-novembre, après le choix des entreprises par le Conseil Municipal (le 07/11).

8- RAPPORT 2013 – SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Document transmis par mail + page synthétique (l'inf'eau du syndicat d'eau) – jointe

Madame Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public d'Eau Potable,

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, il a été rédigé par le Syndicat d'Eau et présenté aux délégués lors de la réunion du comité syndical le 24/06/2014.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Vote : unanimité.

L'eau est de bonne qualité et conforme au regard des taux de nitrates et pesticides. Le mélange de l'eau extraite en profondeur à Traou Guern (à zéro nitrate) avec celles des autres forages, permet de maîtriser la teneur en nitrates.

9- RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SYNDICAT D'EAU :

Document transmis par mail

Approuvé par le comité syndical le 27/02/2014.

Les canalisations de la route de Pors Hir ont été refaites en 2013.

Vote : unanimité.

10- AVENANT A LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION

La Commune transmet ses actes règlementaires par télétransmission au contrôle de légalité (= aux services de l'Etat),

La préfecture nous demande la signature d'un avenant suite au changement d'opérateur.

Vote : unanimité.



Questions diverses :

11- Complément au vote du Conseil Municipal du 29/08 sur la prise en charge des frais de déplacements, il y a lieu de voter aussi les frais de séjour :

Délibération proposée et adoptée à l'unanimité :

OBJET : Remboursement des frais de séjour pour les élus locaux

"Sur proposition de Madame Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Considérant qu'il convient d'autoriser l'indemnisation des frais occasionnés lors de formations pour les élus locaux, de participations à des réunions d'instances ou d'organismes où l'élu représente la commune,

Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de verser des indemnités de repas lorsque l'élu est en stage (formation, colloque, séminaire) ou en représentation dans le cadre d'une réunion d'instance ou d'organisme pour le repas du midi et du soir, sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum sur la base du barème FPT (actuellement de 15,25 euros). Cela ne s'applique pas si le repas est prévu par l'organisme.

DECIDE de verser des indemnités d'hébergement, chambre et petit déjeuner, lorsque l'élu est en stage (formation, colloque, séminaire) ou en représentation sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum sur la base du barème FPT (actuellement de 60 euros). Cela ne s'applique pas si l'hébergement est pris en charge par l'organisme. Les dépenses seront imputées au budget communal."

12- Travaux de mise en conformité électrique au stade :

Estimation du SDE : 6 450 € HT. Reste à charge de la Commune, 60 % = 3 870 €.

Vote : unanimité.

Informations :

- Le 25/09/2014, le Préfet a pris un arrêté de classement de Commune Touristique pour PLOUGRESCANT pour une durée de 5 ans.
- Contrat aidé bibliothèque mairie : Hélène MOUROCQ à compter du 13/10/2014, à 20 heures/semaine, pour un an, 13h à la bibliothèque + 7h en mairie.
Contrats aidés 2 ASVP : pour un an – missions en continuité de celles exercées cet été. Les deux ASVP présents cet été ont pu bénéficier d'un contrat de 1 an à compter d'octobre, Frédéric URVOY à temps complet et Ronan CADIOU à 23 h/semaine (en accord avec lui) - Les emplois du temps sont annualisés, avec le maximum d'heures sur les vacances scolaires et surtout en période estivale.
Frédéric URVOY se voit confier la gestion du dossier mouillages, en collaboration avec les élus.

Pour ces 3 contrats, plus celui déjà occupé depuis avril dernier aux Services Techniques par un emploi d'avenir (3ans), la prise en charge de l'Etat est de 85%.

Les coûts des 2 postes ASVP pour une année sont inférieurs au coût global pour l'été, c'est-à-dire sur 3 mois X 2 ASVP à Temps complet.

Roger KERAMBRUN est surpris par la priorité mise sur les ASVP, n'y avait-il pas d'autres priorités sur la Commune, notamment suite au désengagement de l'Etat par rapport à l'urbanisme ?

Anne-Françoise PIEDALLU répond qu'elle n'a pas eu de remontée des autres services. Toute fois Hélène MOUROCQ interviendra à la mairie, en renfort pour aider à faire face aux tâches laissées par l'Etat, en particulier les CUa (Certificat d'Urbanisme d'information), que la mairie doit instruire en direct et en autonomie dès le 06/10/14. En attendant de "lâcher" totalement l'instruction des autorisations d'Urbanisme, La DDTM cessera aussi d'instruire début novembre les DP Aspect.

Roger KERAMBRUN rappelle que jusqu'à récemment, c'était Anne Sophie MOREAU qui gérait administrativement le dossier mouillages.

Anne-Françoise PIEDALLU lui répond que, la compétence environnement, notamment la partie espaces naturels, ayant été transférée (décision actée hier) à la Communauté de Communes du Haut Trégor, le transfert du personnel suivra, et par conséquent le poste occupé par Anne Sophie MOREAU.

- Rue du 19 mars : la réception des travaux a eu lieu cet après-midi, les dernières réserves ont été levées. L'entreprise sera astreinte à des indemnités de retard sur 158 jours, soit 4 850 € à déduire du montant du marché.
Un groupe de travail sera constitué pour le choix des plantations : habitants + élus.
- Curage : Roland PATEZOUR informe que les employés communaux ont commencé le curage, dans tous les points bas de la Commune.
- Cérémonie du 11/11 : 11h15 au monument aux morts
- Prochaine séance de Conseil Municipal : 07 Novembre 2014

Séance levée à 21h10

Signatures :

Anne-Françoise PIEDALLU		Jean NEUKUM	Pouvoirs à Gilbert RANNOU
Gilbert RANNOU		Véronique LE CALVEZ	Pouvoirs à Roland PATEZOUR
Nathalie URVOAS		Cécile HERVE	
Gérard COUILLABIN		Hélène RICHARD	Absente
Roland PATEZOUR		Philippe DERRIEN	
Joël JULOU		Roger KERAMBRUN	
Gérard PONGERARD		Marie-Thérèse PRIGENT	
Marie-Françoise ALLAIN			